



Contrôle Industriel Belge a.s.b.l.

Organisme de contrôle agréé
Service externe pour les contrôles techniques sur le lieu de travail



C I B
N° 42082

Bruxelles : 126, b ^{te} 12 - Avenue des Croix de Guerre - 1120 Bruxelles	Tél : 02 245 46 95	Fax : 02 215 12 78
Hainaut : 18B Rue des Pierres - 7020 Maisières	Tél : 065 34 76 50	Fax : 065 36 15 88
Liège : 61/63 - Rue Grand-Vinave - 4101 Jemeppe-Sur-Meuse	Tél : 04 234 17 00	Fax : 04 234 17 80
T.V.A. BE 0406.671.312	Compte Bancaire : 340-0298168-28	cibic@skynet.be

CONFIDENTIEL

PROCES-VERBAL DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE A BT ET TBT

Rapport N° : 15100412	Personne responsable de l'exécution du travail (Nom-Prénom) :
Date du Contrôle : 120410	
Propriétaire (Nom-Prénom) : Khawar Hanid	N°TVA/N°C.Ident. : /
Adresse : R de la Caratine 44 rez + sol 1080 Molenbeek	Adresse de l'installation : R Caratine 44 rez + s-2d 1080 Molenbeek.

1) REFERENTIELS : - R.G.I.E - Procédure interne : PRO-INS-E-10

2) TYPE DE CONTROLE :

- Examen de contrôle avant mise sous tension d'une installation électrique BT et TBT domestique.
 Examen de contrôle d'une installation électrique BT et TBT domestique en vue d'un renforcement de puissance de raccordement au réseau public de distribution.

3) TYPE D'INSTALLATION :

- Unité d'habitation Parties communes Autres : /, soumise à : l'Art.86 l'Art.87 du RGIE.
 Distributeur : Sibelga Raccordement suivant câblage tableau : Tension : 2x230 V.
 Alimentation tableau principal : 3 X 10 mm². Protection raccordement : 40 A. (In max. à prévoir).
 Colonne d'alimentation : 3 X 10 mm². Interr-Sect.Général : / A.
 Nombre de tableaux : 2 Nombre de circuits terminaux : 8 R_E = 20,2 Ω R_{IGEN} = 2,7 MΩ.
 Type prise de terre : boucle piquets - /

Différentiels	I _n en A	I _{cc} en kA	I _Δ en A	Circuits protégés	I _n en A	I _{cc} en kA	I _Δ en A	Circuits protégés	I _n en A	I _{cc} en kA	I _Δ en A	Circuits protégés
	40	3	0,3									
	40	3	0,03	8	/	/	/	/	/	/	/	/

4) DESCRIPTION DE L'INSTALLATION :

Circuits	Protections	Sections	Circuits	Protections	Sections
V. schémas annexés.	/	/	/	/	/

5) MANQUEMENTS :

Infractions = néant

Note = ouverture demandée d'un nouveau compteur (à placer) par Sibelga.

SIBELGA 05/05/2012
/ R

- 6) NOTES :- Le différentiel général : était plombé. n'a pu être plombé. a été plombé. n'est pas plombable.
 absence de différentiel. - Les schémas ont été signés. n'ont pas été signés. absence de schémas.

7) CONCLUSION :

- L'installation est conforme. La prochaine visite est à prévoir avant le : 12.04.2035

- L'installation n'est pas conforme. Les travaux nécessaires pour faire disparaître les manquements constatés doivent être exécutés sans retard, et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens.

- Dans le délai d'un an à dater de ce jour, en cas de refus d'une seconde visite ou au cas où des infractions subsisteraient, une copie du procès verbal sera envoyée conformément à l'Art. 276.02 du RGIE à l'Administration de l'Energie préposée à la haute surveillance des installations électriques domestiques.

- Les résultats du contrôle ne permettent pas de déclarer l'installation conforme. Un examen supplémentaire est à exécuter par le même organisme avant la (re) mise en usage de l'installation.

Nom/signature de l'inspecteur
Pour CIB,

BOYLE
0498/512915

Date d'émission :

120410.

Nom/signature du demandeur
Pour réception,

Khawar Hanid
05/04/2012